

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/L-autonomie-des-etablissements-c-est-d-abord-celle-des-equipes>



école & société

# L'autonomie des établissements, c'est d'abord celle des équipes !

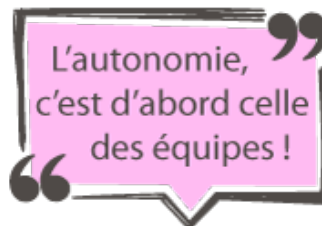
- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : lundi 12 juin 2017

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---



Le nouveau ministre de l'Éducation nationale a annoncé vouloir faire confiance aux équipes, le SE-Unsa dit « chiche » ! Plus de confiance, c'est construire une autonomie des établissements scolaires qui soit pédagogique, démocratique et collective et non imposer un modèle managérial et libéral. Cette confiance doit s'exprimer aussi en ne détruisant pas les projets déjà engagés par les enseignants tout au long de cette année scolaire.

Pour le SE-Unsa, la Dotation horaire supplémentaire (DHS), les 3 heures distribuées pour chaque section avec la réforme du collège, doit être utilisée pour des dédoublements et des co-animations qui bénéficient à tous les enseignants et à toutes les disciplines. Le SE-Unsa, lors de la séance du Conseil supérieur de l'Éducation du 8 juin, a obtenu que la rédaction du paragraphe sur la DHS soit modifié dans ce sens et qu'un document d'accompagnement soit envoyé aux académies et aux établissements pour donner la priorité à ces dispositifs dans l'utilisation des « marges profs ». Les débats devront avoir lieu en conseil pédagogique et en Conseil d'administration pour déterminer les priorités en fonction des objectifs que se donne le collège.

Pour le SE-Unsa, les nouveaux enseignements facultatifs ne devraient pas être pris sur cette dotation qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail de tous les élèves et des enseignants, mais relever de dotations académiques spécifiques. Les enseignants de l'Unsa demanderont à être reçus dans tous les rectorats pour exiger une organisation des enseignements facultatifs sur une base territoriale pour éviter la mise en concurrence des établissements.

Plus largement, les enseignants de l'Unsa proposent de donner plus de place aux équipes pédagogiques pour s'impliquer dans le fonctionnement des établissements, en intégrant la concertation dans le service des enseignants, en dégagant des créneaux dans l'emploi du temps pour permettre aux équipes de se réunir en journée, et en donnant plus de pouvoir aux conseils pédagogiques, notamment pour obtenir une formation continue de proximité au plus proche des besoins des collègues. C'est le sens de la [pétition « Engagé.e.s pour une École durable »](#) lancée par le SE-Unsa pour demander au nouveau président de la république de faire confiance aux équipes pédagogiques.